



**LA NATURE À CÉBAZAT,
LE BEDAT ENTRE COTEAUX SECS
ET NATURE EN VILLE**

Zoom sur les propriétés publiques



LE PARTENARIAT CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier); Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques le cas échéant : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI... (données de 2017)

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)



La Huppe fasciée aime les espaces ouverts et bocagers des côtes-le Caire.



Cézayat dans son écrin de verdure, entre le Caire et la Vaye, des îlots de nature à préserver.



Quelques vieux abricotiers de variétés locales (Blanc d'Auvergne...) ont été recensés sur la commune.



Le Bedat, véritable colonne vertébrale de Cézayat et support de biodiversité, de fraîcheur et de ressource.

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimale du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des pays-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne

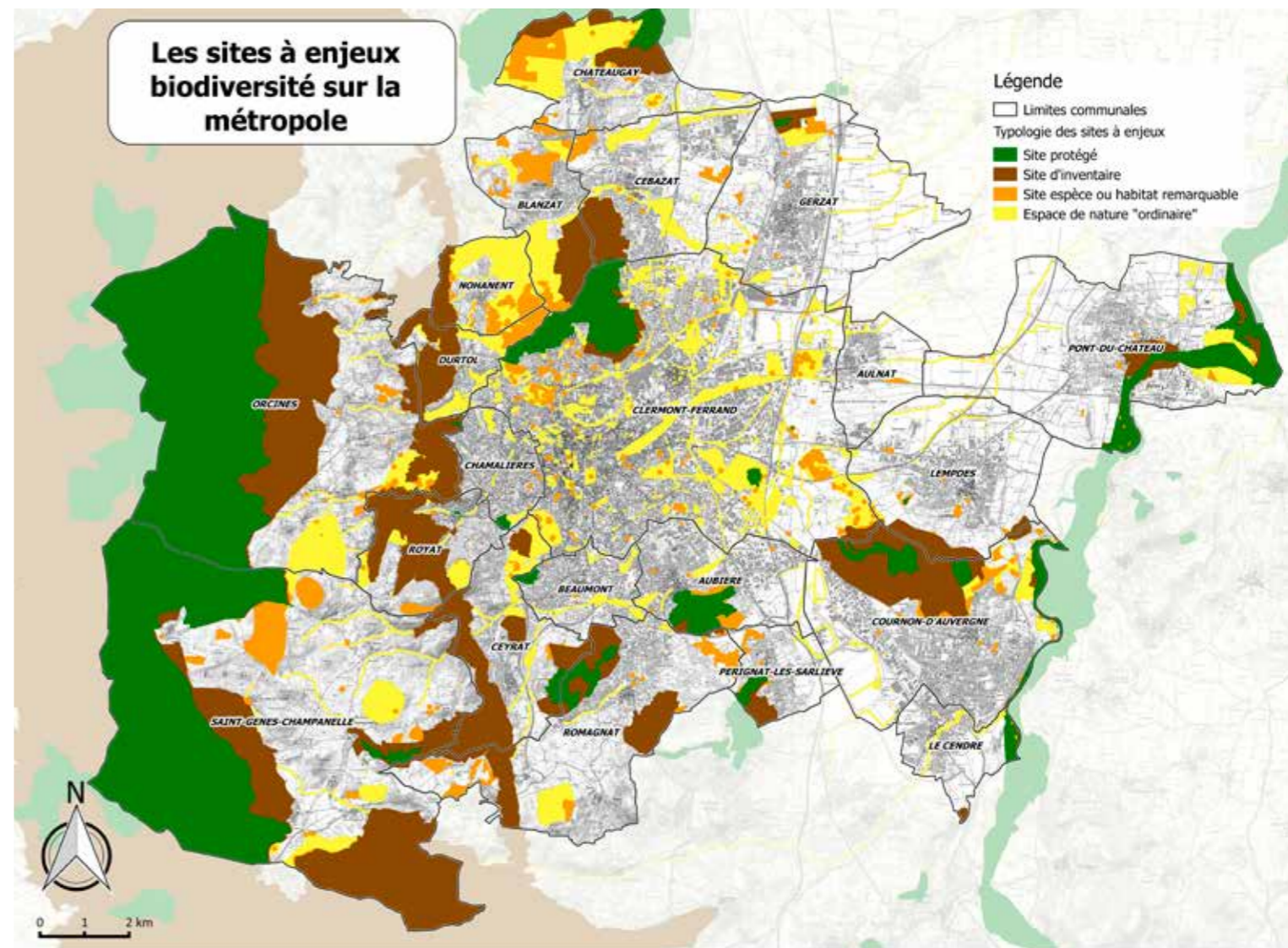
LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux
biodiversité sur la
Commune de Cébazat

LA VAYE

COTEAUX
DES
NIGERADES

LADOUX

LA PRADE

VALLEE DU BEDAT

VALLEE DU BEDAT

LE CAIRE

MASSIF DES CÔTES

Cette approche "milieux"
sera complétée par des
données "espèces" dans le
cadre de l'Atlas de la
Biodiversité territoriale
mené par la Ligue de la
Protection des Oiseaux
Auvergne-Rhône-Alpes.

30 % des
propriétés
publiques de
votre commune
constituent des
secteurs à enjeux
pour la
biodiversité

Légende

- Limites communales
 - Propriété de la commune de Cébazat
 - Propriété Clermont Auvergne métropole
 - Propriété CD 63
 - Domaines (propriétaires inconnus)
 - Propriété Epf-smaf
 - Propriété de l'Etat
- Typologie des sites à enjeux
- Site protégé
 - Site d'inventaire
 - Site d'espèce ou d'habitat remarquable
 - Espace de nature "ordinaire"



0 200 400 m

LES GRANDS SECTEURS EMBLÉMATIQUES DE LA COMMUNE

La Vaye



[ENJEUX]

La Vaye marque le rebord Est du plateau de la Bade. Composé de cultures, de vergers, de broussailles et de boisement, ce secteur est un recoin bucolique et en partie sauvage offrant une nature de proximité pour les habitants.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

La commune de Cébazat est propriétaire de très peu de parcelles sur ces secteurs.

En récupérant les parcelles « domaines propriétaires inconnus » et les parcelles de l'Epf Smaf, la commune pourrait initier un projet de préservation et valorisation, autour d'un noyau d'environ 5 ha.

Ce secteur est à préserver de l'urbanisme afin de maintenir un couloir écologique vers le plateau de la Bade à l'ouest et les coteaux de Nigerades et Chateaugay à l'est et au nord.

Le Massif des Côtes

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Cébazat est propriétaire de 50 parcelles sur les Côtes (3,5 ha). Ce parcellaire très morcelé rend difficile une gestion ambitieuse. Cependant, sur ses parcelles, la commune peut définir des modes de gestion durable et initier des projets de préservation et valorisation. Les 14 parcelles « domaines propriétaires inconnus » (environ 1 ha) pourraient être récupérées par la commune.

2/ S'organiser avec les autres communes du massif pour monter des projets de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.

La pérennité de ce site naturel est à inscrire dans le PLUi en gardant des secteurs non constructibles pour maintenir un corridor écologique des coteaux périurbains.



[ENJEUX]

Ce massif intercommunal (Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent) est un véritable trait d'union entre les pôles urbains, et un îlot de nature dans la Métropole. Il est composé de forêts parfois anciennes, broussailles et pelouses sèches. Ces milieux secs abritent des espèces typiques et parfois remarquables (papillons, orchidées...). Sur Cébazat, le paysage est agricole sur le plateau, et constitué de broussailles et forêts sur les pentes.

Côteaux des Nigerades



[ENJEUX]

Ce secteur en limite avec Pompignat est le support de vignes, de fruitiers isolés (amandiers, noyers...) et de friches. Cette diversité d'occupation du sol est propice aux déplacements de la faune et offre un paysage ouvert sur la plaine. Des chemins permettent aux riverains de bénéficier de cette nature de proximité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Cébazat est propriétaire de très peu de parcelles sur ce secteur. Cependant, sur ses parcelles la Commune peut définir des modes de gestion durable et engager une restauration/mise en valeur du dépôt de déchets verts.

Des îlots de biodiversité pourrait être préservés en laissant évoluer librement la végétation.

2/ Inscrire ce couloir écologique en zone non constructible au PLUi pour maintenir la transition paysagère et écologique entre les communes.

3/ Sensibiliser les particuliers à la gestion différenciée des jardins et vergers, pour conforter les zones de jardin, développer du maraîchage biologique avec le maintien d'infrastructures écologiques (haie, alignement d'arbres, secteurs de broussailles...).

Ladoux et la Prade



[ENJEUX]

Ces vastes secteurs tertiaires anciens ou en cours d'aménagement ont imperméabilisé des terres riches de Limagne.

L'ancienne voie ferrée de Ladoux : vers une voie douce et arborée ?

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

Inscrire ces secteurs dans une Orientation d'Aménagement Programmée « renaturation » dans le PLUi pour restaurer la transition paysagère et écologique entre les communes, amener de la biodiversité et de la verdure dans ces secteurs urbanisés.

La vallée du Bedat



Le Bedat en ville et des fruitiers au parc de la Prade.

[ENJEUX]

La vallée du Bedat sur Cébazat offre deux paysages différents dans l'espace urbain et dans la plaine maraîchère. Véritable îlot de fraîcheur, ce secteur à un rôle multiple écologique (rivière, zones relais et de refuge), agricole et de cadre de vie. Des chemins parallèles au Bedat permettent aux riverains de bénéficier de cette nature de proximité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune de Cébazat possède une grande partie des abords du Bedat sur l'espace urbain, avec ses trois grands parcs arborés. La collectivité est engagée dans des actions de valorisation de ces parcs et de gestion différenciée.

2/ Classer au PLUi des secteurs de corridors pour maintenir ce paysage typique et la transition paysagère entre les communes.

3/ Préserver voire restaurer des berges du Bédât avec la Métropole.

4/ Soutenir un inventaire des arbres têtards et du patrimoine fruitier.

5/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des jardins ; organiser des chantiers de nettoyage.



Le Bedat dans la zone maraîchère.

- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

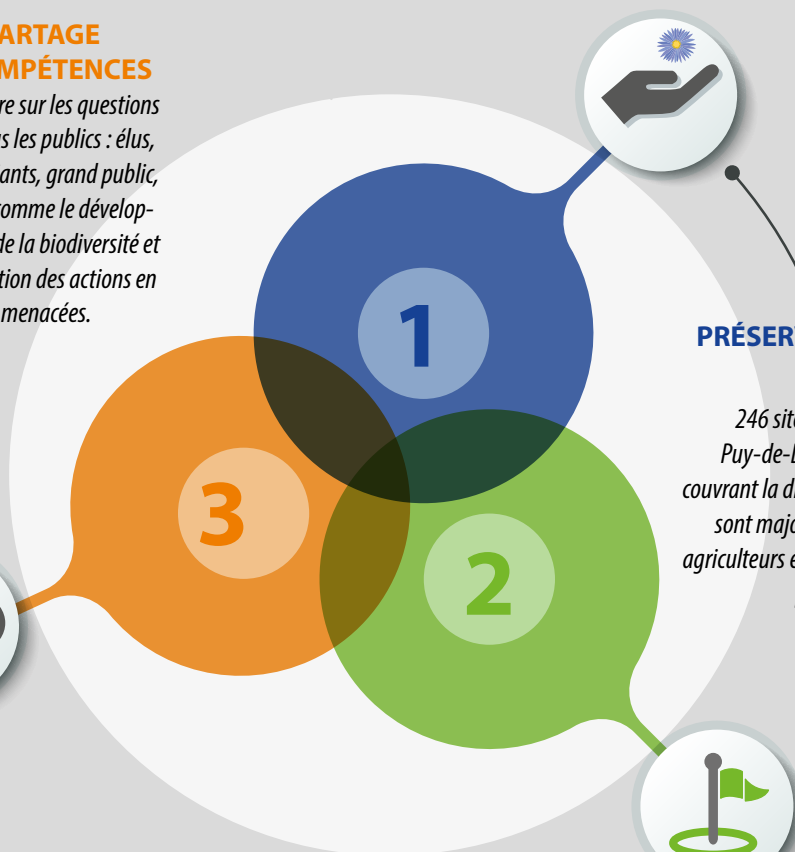
30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

246 sites, plus de 2594 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.



APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr

